

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

TRAVAUX DU CDD CASA

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(PROPOSITIONS DE PISTES D'ACTION)

Travaux à présenter à l'assemblée plénière du conseil de développement le 29 mars 2017



SOMMAIRE:

• PRÉAMBULE	4
• LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES	5
- GRILLE INTÉGRALE	7
^L ENJEU 1	8
^L ENJEU 2	14
^L ENJEU 3	18
^L ENJEU 4	21
^L ENJEU 5	24
• TABLE DES SIGLES	27

PRÉAMBULE:

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Rapport Brundtland, 1987.

En juin 2016, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a engagé une démarche d'élaboration d'un Programme de Développement Durable (PDD).

Elle a saisi son Conseil de Développement pour qu'il lui apporte un complément et un enrichissement de celui-ci, en proposant des pistes d'action qui répondent aux cinq enjeux identifiés sur le territoire.

Ainsi, plus d'une centaine de pistes d'action ont été retenues et vingt-cinq orientations ont été mises en évidence car considérées comme prioritaires par les membres du CdD de la CASA.

Dans cette démarche de participation à la réalisation du PDD, il est important de souligner que :

- 1. Nous partageons les cinq enjeux identifiés par la CASA;
- 2. Notre engagement dans cette réflexion implique que nous soyons écoutés et si possible entendus ;
- 3. Que les vingt-cinq orientations considérées comme prioritaires par le CdD, fassent, dans la mesure du possible, l'objet d'une programmation concrète et gage d'efficacité;
- 4. Un suivi de la réalisation de ce programme est souhaité;
- 5. Le CdD se met à la disposition de la CASA pour participer à la réalisation d'actions, si cela s'avère opportun.

« Ce qui compte, c'est la sincérité avec laquelle ces objectifs sont recherchés et l'efficacité des actions correctrices. » Rapport Brundtland, 1987.

Le Bureau du Conseil de Développement de la CASA

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES:

► ENJEU 1 : LA POURSUITE DE LA TRANSITION DU MODELE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- 1.1.1. | Concentrer les efforts sur la desserte de Sophia Antipolis, principal espace générateur de déplacements.
- 1.1.2. Développer le vélo et le pédestre, notamment par la structuration et le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire ou encore la promotion du vélo électrique.
- 1.4.2. Renforcer la cohérence des documents d'urbanisme.
- 1.5.2. Développer la culture du risque au sein de la population par des actions de sensibilisation, des exercices grandeur nature, ...
- 1.5.3. Prévenir les risques en promouvant un développement agricole et forestier limitant les risques naturels et innover sur des procédés de construction plus résilients.

► ENJEU 2 : VALORISATION DU « FORT POTENTIEL DÉVELOPPEMENT DURABLE » DU TERRITOIRE :

- 2.1.1. Lever les freins au développement de l'énergie solaire sur le territoire en recherchant les emplacements possibles, en sensibilisant les décideurs, en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...
- 2.1.3. Accroitre la valorisation énergétique des déchets du territoire.
- 2.3.1. Aider au montage de projets, en renforçant les capacités de la « pépinière agricole » existante.
- 2.3.3. Rechercher le développement de l'agriculture en ville à travers des projets de fermes urbaines, d'encouragement à l'autoproduction/revente locale (jardins partagés...).
- 2.3.4. Renforcer l'accès aux produits locaux par le développement des circuits courts en s'appuyant sur l'approvisionnement des cantines scolaires, la labellisation de commerces travaillant en circuits courts, la mise en réseau des acteurs (AMAP...).

► ENJEU 3 : L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR LE BIEN ÊTRE DE LA POPULATION :

- 3.1.1. Renforcer les centralités sur l'ensemble du territoire en revitalisant les centres villes et en dynamisant les pôles secondaires et les centre-bourgs.
- 3.1.2. | Apaiser l'espace public et créer des espaces propices au développement du lien social sur l'espace public.
- 3.1.5. Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie.

- 3.2.2. | Créer une "vie étudiante" sur Sophia Antipolis en travaillant sur la question avec les acteurs et en animant le réseau d'écoles, de résidences d'associations... dans une logique de mutualisation et de développement des initiatives répondant aux besoins.
- 3.3.2. Déployer le très haut débit sur le territoire pour l'ensemble des habitants.

► ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION :

- 4.1.1. Développer l'hébergement touristique sur le Moyen et le Haut-Pays pour encourager le développement économique des activités de pleine nature ou d'agro-tourisme.
- 4.1.2. Mutualiser les moyens et les efforts des offices de tourisme sur le Haut/Moyen-Pays.
- 4.1.3. | Soutenir / développer les activités agro-touristiques.
- 4.3.3. Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille.
- 4.4.2. Impliquer la population et les associations du territoire en organisant des appels à projets, des financements participatifs pour des projets de DD (projets EnR, projets agricoles...).

► ENJEU 5 : LA CO-RESPONSABILISATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE, Y COMPRIS DE LA CASA ELLE-MÊME, FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURBLE :

- 5.1.1. | Sensibiliser la population aux éco-gestes, pratiques responsables... (cf. dans les autres enjeux).
- 5.2.1. Développer les démarches de concertation et de co-construction autour des projets d'aménagement, des politiques publiques...
- 5.3.1. Décloisonner, travailler avec les territoires voisins qui sont inscrits dans les mêmes dynamiques d'aménagement, de mobilités...
- 5.4.1. EXEMPLARITE CASA: Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des services en limitant les impressions et la consommation de fournitures, en dématérialisant davantage les procédures internes ou encore en réduisant les déchets produits (compostage au restaurant d'entreprise, recyclage, réemploi...).
- 5.4.5. EXEMPLARITE CASA: Accentuer le caractère responsable de la commande publique: amplification des clauses d'insertion sociale; dispositifs de compensation carboné dans certains marchés, prise en compte de labels de production responsable, privilégier les achats "locaux"...

GRILLE INTÉGRALE:

- ► ENJEU 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable | p.8
- ► ENJEU 2 : Valorisation du « fort potentiel développement durable » du territoire | p.14
- ► ENJEU 3 : L'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du territoire pour le bien être de la population | p.18
- ► ENJEU 4 : Un développement inclusif pour l'ensemble du territoire et de la population | p.21
- ► ENJEU 5 : La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, face aux enjeux du DD. | p.24

► ENJEU 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

	Ambition / Objectifs		Orientations	Pistes d'action
		1.1.0	Développer une politique globale des déplacements menée au plus près des usagers (PDU 2018)	 Penser le PDU 2018 dans une logique de développement durable et technologique (coordination des réseaux, développement du ferroutage et cabotage, infos en temps réel, aide aux initiatives collectives pour optimiser et limiter les déplacements,) Poursuivre les travaux de la troisième voie littorale (dont le tronçon Antibes ↔ Cagnes sur Mer est achevé). Dédié des voies de circulation aux offres alternatives à la voiture individuelle; Privilégier le développement de tram le long des grandes routes de Sophia;
1.1	Encourager les mobilités moins individuelles et moins carbonées par le	1.1.1	Concentrer les efforts sur la desserte de Sophia Antipolis, principal espace générateur de déplacements : des solutions de mobilité à développer en attendant / pour compléter le bus-tram ; des besoins spécifiques concernant les étudiants / chercheurs à travailler	 Le réseau Lignes d'Azur permet-il une observation fine ? La tarification/délais du train est un authentique « tue l'amour » à son propre égard. Recenser les moyens de transport doux existants et en cours d'élaboration (navette électrique et autonome, transport par câble) en vue de compléter/remplacer l'offre du TCSP. Créer une seconde gare routière à proximité du terminus du BHNS (campus universitaire) → Gare Messugues maintenue; Pour le dernier kilomètre, créer un réseau de minibus électrique (réseau en étoile à trajet court) dont les horaires soient compatibles avec les arrivées et départs du BHNS. Mettre en place d'une navette gratuite et décarbonée dans Sophia (penser également hors Sophia); Se concentrer sur les voiries existantes pour éviter d'en créer de nouvelles au détriment des forêts;
	par le développement d'une offre alternative performante	1.1.2	Développer le vélo et le pédestre, notamment par la structuration et le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire ou encore la promotion du vélo électrique	 Réaliser avant tout les travaux de voirie proposés par le CdD (Avis « pistes cyclables » et « points noirs ») afin d'offrir un réseau continu et maillé de pistes cyclables; S'appuyer sur les propositions des usagers (comme celles de l'association « Choisir/Initiatives Vélo » http://www.asso-choisir.org/sophia-antipolis-mobilite-3/) pour augmenter la part modale du vélo à Sophia Antipolis. Avoir des pistes « convenables » (sans graviers, trous, panneaux publicitaires, mobilier urbain, poubelle, stationnement de véhicule → avoir une réglementation sur les pistes cyclables). Inciter les entreprises à avoir des vestiaires / douches; La morphologie du territoire implique le VAE. Autant passer immédiatement à cette promotion notamment dans les entreprises et écoles de Sophia (cf. SKEMA –Clean Energy Planet) qui permettra aux plus sportifs de trouver une voie défrichée tout en jouant simultanément sur le point de l'électromobilité. Promouvoir le vélo électrique par une aide financière d'acquisition accordée aux salariés et étudiants exerçant sur le site. Cette aide serait versée selon un calendrier prédéfini s'étalant sur 24 mois ; Exiger un parking vélo sécurisé sur parkings des entreprises ; Avoir un Schémas d'Itinéraires continus pour les PMR.

1.1.3	Développer le co- voiturage "dynamique", utilisable en "temps réel"	 Mobiliser le tissu entrepreneurial au travers d'une « Agence de la Mobilité » de sorte à ce que les salariés soient incités « de l'intérieur ». Favoriser le développement d'applications qui optimisent les déplacements (une personne sur mon trajet, courses, en temps réel). Affectation de places de parkings prioritaires aux covoitureurs (parkings d'entreprises avec un seuil minimum); Créer des parcs relais aux entrées de Sophia (Bouillides, Crêtes, St Philippe); Créer une « charte du covoitureur » (engagement moral) pour les entreprises avec une implication de l'employeur aux frais des covoitureurs; Soutenir les applications existantes dans le 06 : www.wever.fr; www.boogie.fr; https://gethupp.com/; www.ridygo.fr la Plateforme Otto&Co plateforme de la CASA et Equipage06.fr du département ont fusionnées → Dépassées par BlaBlacar et autres applications en temps réel (EnviBus a refusé l'open data à 2 start-up qui sont parties à la métropole qui a ouvert ses données). Dédier des places co-voiturages sur les parkings d'entreprises Imposer à chaque commune la création d'un parking (d'une aire) de covoiturage, à chaque entrée de ville (cf. Mouans Sartoux) → indispensable à la gare d'Antibes et proche du nœud autoroutier d'Antibes.
1.1.4	Soutenir le développement des mobilités électriques	 Équiper le territoire en bornes de rechargement multiprotocoles; Un accord doit être passé avec NCA pour que les « Autos Bleues » puissent voir en Sophia un territoire logique de déplacement; ou mettre en place une flotte de voiture électrique partagée et de stations. Permettre le déplacement en gyropodes; Développer les systèmes filoguidés; Initier un « pacte d'écomobilité » applicable sur chaque commune signataire.
1.1.5	Encourager l'innovation pour le développement de services de mobilités à la population : <i>open data</i> , expérimentation de nouvelles solutions / nouveaux services (véhicules autonomes)	 Ouvrir un challenge (avec le concours de l'ADEME) auprès des entreprises et académiques du territoire (et individus) de sorte à promouvoir l'appropriation de la donnée et la production de résultats utiles / ludiques de cette exploitation; Poursuivre le projet de navette autonome à Sophia;
1.1.6	Favoriser l'intermodalité en développant les pôles (bus-tram / vélo ; parkings- relais) et les services multimodaux	 Inscrire l'intermodalité au cœur de tous les schémas directeurs de sorte à ce que la lecture soit engageante dès le premier geste. Développer les plateformes multimodales mobiles sur les bus. Recenser les centres d'intérêt du 06 très fréquentés et situés hors CASA et voir comment la population de la CASA peut y accéder à ce jour → En tirer les conséquences et les intégrer si besoin dans le plan de l'intermodalité et interconnexion au niveau départemental ; Développer une « ligne express 230 bis » partant de Cannes la Bocca ↔ SA.

1.2	Changer les comportements de mobilité Impulser la démobilité sur le territoire	1.2.1	Changer la perception des modes de transports doux ou collectifs (événements, défis mobilité)	-	Poursuivre le challenge de la mobilité et le réitérer plusieurs fois par ans. Organiser deux fois par an une semaine de transport gratuit relayée par les médias. Sensibiliser les citoyens, élus, entreprises, écoles, par un M. ou Mme Mobilité (→Enjeu 5). Promouvoir les atouts du collectif ou du partagé (cf. Blablacar) lors d'évènements : surclassés avec chauffeur, suravantagés, temps libéré et gagné, fatigue en moins,
		1.2.2	Faciliter et encourager la mobilisation des entreprises pour mettre en place des solutions de transport alternatives <i>via</i> des PDE et PDIE		Se rapprocher de SCE qui a mené une réflexion sur le sujet et présenté des propositions précises (partenariat avec la société « WEVER » de covoiturage dynamique). Rebooster le PDIE (Animateur de PDIE indispensable ; une instance type club d'entreprise doit prendre le lead pour organiser la gouvernance d'un PDIE) Inciter à la mise en place de véhicules collectifs de ramassage affectés à chacune des grandes entreprises « Pass entreprise » (cf. Amadeus, Texas) ;
1.3		1.3.1	Faire de la limitation des besoins de déplacement un principe d'aménagement central : densification le long des lignes de transports, mixité fonctionnelle poussée, circuits courts	- - -	Challenge localisé de redistribution « inversée » des centres de vie / commerçants Voir Note n°1 ci-dessous ; Prendre en considération la mobilité professionnelle ; Prévoir la construction de logements sur SA ou autour ; Développer des logements dans les locaux bureaux vides (140 000 m² du CICA) ; → enjeu 2.2.3 Concentrer les actions sur l'attractivité des centres villes et des polarités complémentaires pour éviter l'étalement et la perte de proximité aux services ;
		1.3.2	Limiter les déplacements liés au travail, par exemple, en favorisant le télétravail en sensibilisant les entreprises ou encore en développant les bureaux pour le co/mono- working		Améliorer rapidement la desserte en fibre optique pour développer le télétravail; Soutenir la Commission sur le télétravail (2017) par la JCE ASA; Proposer, à l'employeur, des incitations financières au travail à domicile ou co-working. Développer de nouveaux centres de coworking (BaousCamp (Vence), Coolwork (Villeneuve Loubet),); Cf. PADD (High-Tech, Essaimage des HTIC vers le littoral et le Moyen-Pays).
	Réduire la consommation d'espace et les	1.4.1	Optimiser l'espace consommé en densifiant l'existant et en réaménageant les espaces aujourd'hui dédiés à la voiture	-	Avoir une densification MESURÉE (Voir note n°2 ci-dessous) Inciter les propriétaires à mettre des activités adaptées dans des secteurs « à risque » (rouge) du PPRI → ex : un port sec. Faire la guerre aux parkings de surface (sur un seul niveau) → développer les parkings silo (limite l'urbanisation de surface); Densifier les surfaces urbanisées avec autorisation de logements dans les zones tertiaires de Sophia.
1.4	impacts du développement sur l'environnement	1.4.2	Renforcer la cohérence des documents d'urbanisme, au sein de la CASA (eg. PLUi, systématisation du principe d'éco-quartiers pour les nouveaux espaces urbanisés) et avec les	-	Créer un poste de chargé de mission pour assurer ce travail ; L'approche urbanistique doit évoluer afin de fixer par secteur (quartier ou autre surface de territoire) une surface maximum théorique de m² de construction. Les règles de hauteur, de prospect, d'emprise au sol, permettraient de définir au niveau de chaque parcelle les droits à bâtir. REMETTRE LE SCOT AU CŒUR DES PLU! (Concevoir un projet d'aménagement global qui chapeautera l'ensemble des projets urbains afin d'éviter les doublons, les saturations, (Voir note n°3)).

			territoires environnants (eg. réflexions inter-SCoT).	 Recréer une agence d'urbanisme (communautaire / départementale); Établir un périmètre en dehors duquel les surfaces commerciales sont interdites/ limitées (centré vers les centres villes et les grandes polarités); Revoir les projets en cours ou en prévision et vérifier qu'ils répondent complètement aux critères fixés par la CASA dans le plan de DD 2015. Etudier l'impact cumulé de tous les projets et redéfinir les priorités (fixer des taux maximums de bureaux, commerces, services par quartier). EXIGER une étude d'impact environnemental systématique pour de nouveaux projets de déforestation créant une surface de plancher supérieure ou égale à 5000 m².
		1.4.3	Rendre la densification acceptable, en valorisant les alternatives acceptables (formes urbaines, immeubles R+3, écoquartiers,)	 Attention: prendre également en compte la topographie du foncier afin de ne pas impacter le paysage; Limiter la vente de terrains pour la construction de bureaux; Avoir un moratoire sur toute déforestation de plus de 1ha sur les communes cœur de Sophia; Promouvoir des quartiers et des bâtiments économe et diversifiant les sources d'énergie, en soutenant notamment la Haute Performance Environnementale (HPE) dans la production de logements et en sensibilisant les organismes HLM; Réaliser et promouvoir les éco-quartier pour la rénovation urbaine et réhabilitation de friches; Créer une charte environnementale des projets commerciaux; Mieux utiliser les livrets de l'ADEME sur ce sujet;
		1.5.1	Créer les conditions de la gestion de la crise à la CASA (formalisation des procédures, formations et exercices grandeur nature) → ENJEU 5	Travail en cours (SMIAGE) ; Utiliser le « potentiel d'expertise du parc d'activité de Sophia » cf PADD p.194 rayonnement
1.5	Préparer le territoire à la gestion des risques	1.5.2	Développer la culture du risque au sein de la population par des actions de sensibilisation, des exercices grandeur nature, la mise à disposition de "kits de survie" → ENJEU 5	 Développer la culture du risque : certainement ! mais parallèlement les pouvoirs publics doivent s'attaquer à la minimisation des risques par des actions physiques sur le terrain (voir note n°4 cidessous); Exiger des entreprises déjà existantes de créer un bassin de rétention proportionnel à la surface imperméabilisée (modifier la réglementation) → Plan de mise à niveau soutenu par la collectivité notamment dans le financement; Homogénéiser les règles de réalisation des bassins de rétention à l'échelle de l'agglomération et instaurer un contrôle périodique de l'état de ces bassins; Former/informer les syndics sur l'importance de ces bassins de rétention; Travailler/avoir un partenariat avec l'Académie d'excellence 3 de l'UCA nommée « Espace, Environnement, Risques et Résilience » qui forme des personnes compétentes en la matière; Si on vend le territoire à l'internationale, il faut en assurer la sécurité et la sûreté des différentes

		 installations, des personnes, des flux, des apports énergétiques, La sécurité peut alors devenir un argument de marketing territorial; Il faut impulser la création d'un observatoire des risques économique; Pourquoi pas avoir un ambassadeur des risques qui sensibiliserait la population au sens large (habitants, commerçants, entreprises, syndics,); Il faut que la CASA s'appuie sur les potentielles ressources de son territoire en demandant notamment aux start-up de s'investir dans certains programmes qui permettraient de gérer la venue d'un risque (application sur la montée des eaux; reconnaissance par la carte SIM des personnes formées aux premiers secours; reconnaissance par la carte SIM de la langue des propriétaire pour recevoir, dans un certain périmètre, un message d'alerte traduit; production sur le territoire de kits de survie; développement des radio à pile car les personne du 3e âge n'ont pas tous des smartphone,);
1.5	Prévenir les risques en promouvant un développement agricole et forestier limitant les risques naturels et innover sur des procédés de construction plus résilients	 Peu compatible avec les dégradations perpétué aux Clausonnes, le Fugueiret, 3 Moulins, Carrefour, St Claude, Sophipolis, Castorama Créer une directive sur les travaux à mener pour mettre en place un plan d'actions inondation et incendie; Savoir investir sur le long terme, car les aléas vont être plus fréquents et important donc les coûts après la catastrophe vont augmenter et s'additionner jusqu'à coûter plus chère qu'un investissement à l'amont Valoriser la Recherche à Sophia-Antipolis en Sciences de la Terre et de l'environnement, sciences du Vivant (Académie d'excellence 3 de l'UCA); Développer la micro-agriculture, nécessitant de petites parcelles, une politique attractive d'Agriculteur, la création de jardin partagé (aux avantages multiples : absorption des eaux de pluie, création d'emploi, optimisation de zone en friche ou délaissées).

- Note n°1 rubrique 1.3.1. Cette démarche implique que l'on revienne au slogan des années 70 : « Vivre et travailler au pays ». Il s'agit d'un style de vie hélas en décalage avec la réalité des années 2000. Encore aujourd'hui le rêve du salarié français est d'accéder à la propriété, la réalisation de cet objectif implique souvent de faire passer le critère lieu après les autres critères comme le cadre de vie, les services publics et privés à disposition, le prix d'acquisition du foncier ou du bâti.
- Note n°2 rubrique 1.4.1. <u>Premièrement</u>: À différentes époques (époque des grands ensembles des années 1950 aux années 1980, puis de l'urbanisme durable à partir des années 2000), la densification est présentée de toutes parts comme une nécessité, voire un progrès limitant les coûts, l'impact écologique, créant du lien social, notamment. C'est un des enjeux majeurs de la ville durable, qui doit lutter contre l'étalement urbain. La densification, peut néanmoins présenter des inconvénients pour la qualité de vie (si le projet ne préserve pas l'intimité) et surtout pour la santé des habitants exposés à une densification excessive (par exemple à cause de la pollution air et bruit le long des axes routiers).

<u>Deuxièmement</u>: La densification sous-entend l'objectif d'accroître le nombre de logements d'habitation donc d'habitants. Il faut bien se poser la question de la taille critique des équipements qu'un territoire doit rechercher.

<u>Troisièmement</u>: Il faut garder présent à l'esprit qu'un habitant coûte à la collectivité plus qu'il ne contribue quand sont cumulées les dépenses de l'ensemble des services publics offerts où qu'il faudra lui offrir, cela se vérifie d'autant plus que les dotations compensatoires de l'Etat sont actuellement en chute libre!

- Note n°3 rubrique 1.4.2 : Cet objectif est essentiel et correspond totalement aux réflexions qui ont amené les membres des groupes « aménagement du territoire » et «patrimoine et environnement » à remettre en cause les orientations prises par la Casa dans l'aménagement du territoire car contraires à l'esprit même du développement durable :
 - Les projets sont élaborés séparément et indépendamment des décisions prises avant ou par ailleurs.
 - Les « dégâts collatéraux sur l'environnement » de chaque projet cumulés multiplient les risques majeurs : inondations, désertification des centres villes, circulation accrue, disparition des zones naturelles et de la biodiversité...
 - La multiplication des projets de même type a pour conséquence des doublons voir une saturation (centres commerciaux, zones artisanales, bureaux inoccupés ...)
- Note n°4 rubrique 1.5.2. Risques naturels : Ce type de risque n'est pas nouveau (inondation, incendie, sismique, géologique) il suffit de consulter le service des archives départementales pour dresser la liste des faits majeurs en la matière. Ce qui est nouveau pour le risque inondation c'est la fréquence des évènements majeurs et leurs conséquences.

Pour ce risque inondation, la main de l'homme a profondément modifié :

- 1°) la nature du sol par une imperméabilisation excessive des sols naturels ;
- 2°) la non compensation des surfaces de sol naturel et perméable supprimées ;
- 3°) le libre écoulement des eaux de ruissellement (modification du lit des vallons et fossés, comblement);
- 4°) l'ouverture à l'urbanisation de zones jadis connues pour être submersibles ;
- 5°) la sous-évaluation des ouvrages publics d'évacuation des eaux pluviales ;
- 6°) le sous dimensionnement d'ouvrages de franchissement de vallons et /ou rivières.

Pour le point 4, le PPRI doit être revu et adapté au cas par cas à **la parcelle**. Toutefois, pour ces parcelles des modifications des règles d'occupation du sol seraient actées à la demande du propriétaire de la parcelle concernée supportant une servitude, si des travaux publics ou privés seraient réalisés dans la perspective de protéger efficacement d'une inondation la partie habitable basse des logements.

Le constat étant établi il convient de prévoir à très court terme une première action administrative :

- 1°) Raisonner en terme de bassin versant ce qui implique parfois de créer une structure juridique nouvelle dont le territoire dépasse celui de l'agglo.
- 2°) Ne pas aggraver la situation existante en aval du bassin lors d'épisodes fortement pluvieux d'où une instruction collaborative des diverses autorisations d'urbanisme entre les autorités compétentes ;
- 3°) Définir un programme d'actions visant les points 1, 2, 3, 5 et 6.

Pour les points 1 et 2, la solidarité des collectivités concernées '(amont et aval) doit être engagée pour réaliser des ouvrages de stockage et de régulation des eaux pluviales.

► ENJEU 2 : L'exploitation Valorisation du « fort potentiel développement durable » du territoire

	Ambition / Objectifs		Orientations	Pistes d'action
2.1	Atteindre en 2030, 30 % d'EnR par rapport à la consommation d'énergie du territoire	2.1.1	Lever les freins au développement de l'énergie solaire sur le territoire en recherchant les emplacements possibles (utilisation du bâti agricole du moyen/haut pays), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus communaux), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire	 Rendre obligatoire les toitures solaires sur toutes les toitures plates (toits terrasses) de Sophia Antipolis et bâtiments commerciaux environnants → recenser toute les toitures de S.A. susceptibles de recevoir des panneaux solaires (Médiathèque, Théâtre, Cité Judiciaire d'Antibes, Business Pôle à Sophia,); Assouplir les lois sur la protection patrimoniale (coopération avec les ABF); Créer un « Laboratoire/Institut du photovoltaïque relatif aux problématiques du territoire méditerranéen » qui travaillerait notamment sur les contraintes architecturale, le développement de matériaux adaptés (exemple : la tuile solaire de Tesla), une filière de formation aux techniques d'installation des énergies solaires,; Question du stockage et de la redistribution de ces énergies à travailler; Obliger les équipements publics de la CASA à disposer de chauffage et chauffe-eau solaire plus efficace (Médiathèque de Valbonne, Complexe Aquatique Nautipolis, Centre technique d'Envinet, Les Drakkars à Sophia et Startéo à Chateauneuf); Impulser des initiatives comme celle de la Centrale thermodynamique Solaire de SAED; Avec l'Ademe mettre en place un réseau de témoins utilisant les énergies solaires et organiser des visites de sites privés qui prouvent que cela est possible et rentable; Favoriser les nouvelles installations en tenant compte de l'emploi des énergies solaires dans le calcul de la taxe d'habitation; Inciter les propriétaires de bâtiments à installer des panneaux solaires (accompagnement clé en main, meilleure image, rentabilité à termes,); Accompagner le développement d'entreprises locales spécialisée dans le photovoltaïque (ex :unos Solaire à Starteo); Voir Avis du CdD sur le « EnR ».
		2.1.2	Lever les freins au développement de l'énergie bois sur le territoire en animant et organisant les acteurs et la filière (morcellement), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus	 Sensibiliser les propriétaires forestiers et le public et améliorer la gestion durable des forêts; Mettre en place une plateforme d'échange et de coordination de la filière bois énergie (voir note n°5) incluant la sylviculture et la construction en bois qui est moins énergétivore, moins GES et plus isolante; Organiser un tourisme d'affaire, culturel et vert avec le développement d'expérimentation et de la filière
			communaux), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire	locale Sensibiliser sur les règles de l'urbanisme pour autoriser les constructions en bois pour éviter les refus pour raisons caricaturales (aspect « montagnard » et temporaire). Cf. avis sur les énergies du groupe Patrimoine

		2.1.3	encore en recherchant une valorisation énergétique des déchets verts	 Créer une filière « valorisation des déchets » (cf. San Francisco, Piemont) avec l'étude d'un centre de compostage de déchets verts ; Etudier la faisabilité d'une recyclerie / Ressourcerie (cf. Les Clausonnes) Accueillir et développer un marché pour les sociétés innovantes (telle que Zeta Pellet qui valorise les déchets verts); Homogénéiser les collectes et les bonnes pratiques de tri sélectif; Étendre la collecte des déchets verts/ fermentescibles à l'ensemble du territoire et les valoriser (cf. Produits de tonte pelouse à Cagnes sur Mer); mettre à disposition des jardiniers des broyeurs de déchets verts qui produiront du BRF à répandre dans les jardins (cf. Biot); Inciter, dans les documents d'urbanisme, au développement des zones de compostage locales, dans les copropriétés verticales et horizontales; Moderniser l'unité d'incinération d'Antibes sur les derniers « REFIOM », avec valorisation énergétique; Rechercher la réduction de l'émission de gaz à effet de serre au sein de l'activité de Veolia Propreté; Eviter de valoriser les Boues d'épuration extrêmement polluantes (métaux lourds);
		2.1.4	Impliquer la population dans le développement de projets EnR collectifs (financements participatifs) ou individuels (installations domestiques, chauffage au bois)	 Prendre en compte dans les projets de développement économique la totalité des flux qui en découleront : énergie, eau, égouts (STEP), déchets, transports, données Exemple : l'installation d'un datacenter sur le territoire a besoin d'énormes quantités d'énergie, d'eau et de flux de data. Réfléchir à l'autosuffisance des projets qui peuvent être accompagné par les pouvoirs publics; Sensibiliser à la production d'énergie par le bâti.
		2.2.1	Impulser la démobilité sur le territoire et inciter aux mobilités décarbonées et collectives >> cf. Orientation 1.3	Incitations financières ! Développer un carburant propre : Gaz naturel et l'énergie éolienne (cf. Gourdon)
2.2	Inciter à la sobriété énergétique sur le territoire	2.2.2	Informer et sensibiliser à la sobriété énergétique les habitants, les entreprises, les communes (formation aux éco-gestes, exemplarité, défis type "familles à énergie positive", travail sur l'éclairage public à l'échelle de la CASA)	- Lancer une expérience : Avoir quelques familles / ménages de la CASA » pilotes » choisis pour avoir une année « zéro déchet « ou diminution empreinte carbone » ; - L'incitation pourrait être orientée également vers les scolaires du primaire. Comme cela existe avec la Prévention Routière, il pourrait être créée une cellule « développement durable » qui visiterait les écoles et rappellerait, exemples à l'appui, les « éco- gestes au quotidien ». - Éclairage public souvent inutile → pollution lumineuse. Diagnostiquer l'éclairage nocturne des entreprises. - Cf. projet TICELEC à Biot en 2011 (Technologies de l'Information pour une Consommation Electrique Responsable), Cf. Challenge Ecoffices (économie d'énergie dans le Bâtiment CSTB), Cf. NegaWatt
		2.2.3	Accélérer la réhabilitation du parc locatif social	 Inciter à la remise aux normes des multiples bureaux vides sur Sophia Antipolis; Réfléchir à réutilisation du foncier occupé par les bureaux vides (PLU et emplacements réservés);
2.3		2.3.1	Aider au montage de projets, en renforçant les	- Remise en état de la ferme des 3 moulins et la transformer en légumerie municipale pour alimenter les cantines scolaire et les restaurant inter entreprise ;

Développer le maraîchage en réponse à une demande locale		capacités de la « pépinière agricole » existante	 Proposer des « contrats » de gestion du parc arboricole par des exploitants; Conventionner l'entretien et les récoltes d'arbres fruitiers chez des propriétaires particuliers avec des agriculteurs et/ou associations d'insertion (agrumes, oliviers); Recenser toutes les terres définies comme agricoles et toutes les parcelles qui pourraient être exploitées sous une forme ou une autre pour un développement agricoles (cf. terre de Monaco, incroyable comestible); Définir avec les acteurs de filière agricole (chambre – agribio, associations, écoles d'Antibes) un plan d'actions pour rapprocher la disponibilité de fonciers et la demande d'exploitation.
	2.3.2	Renforcer le soutien aux communes pour, au-delà du foncier, permettre l'acquisition de bâtiments et équipements agricoles par des fonds de concours CASA	 Commencer par recenser les besoins en matière d'équipement agricole; Association « Terre de liens » et « Association Solidarité paysanne » : aide aux actions foncières agricoles et agropastoralismes, soutien de l'agriculture, équipements et diagnostics pastoraux, développement des emplois saisonniers agricoles (étude et mise en place);
	2.3.3	Rechercher le développement de l'agriculture en ville à travers des projets de fermes urbaines, d'encouragement à l'autoproduction/revente locale (jardins partagés)	 En ville, créer des espaces verts (arbres de haute futaie) capables d'absorber du CO²; Inciter les jardinages collectifs en ville et périphérie (exemple : incroyable comestibles, ferme urbaine); Faire un état des plausibles lieux en ville notamment dans les écoles et les maisons de retraite; Des exemples existent à Detroit (USA), NewYork (USA),
	2.3.4	Renforcer l'accès aux produits locaux par le développement des circuits courts en s'appuyant sur l'approvisionnement des cantines scolaires, la labellisation de commerces travaillant en circuits courts, la mise en réseau des acteurs (AMAP)	 LANCER UN SCHEMA ALIMENTAIRE TERRITORIAL (avoir un retour d'expérience de la commune Mouans Sartoux qui a embauché un agriculteur pour s'approvisionner en aliment pour les enfants de l'école); Développer les fermes urbaines avec l'aquaponie et la permaculture; Rapprocher la production du consommateur (circuit court) → Construire un plan de communication vers la population pour valoriser les produits locaux et les orienter vers les lieux de distribution; Des exemples existent à, TodMorden (GB), Dijon, Reims, Mayenne;
	2.3.5	Contribuer à la 3 eme source d'exportation française : La parfumerie	 Produire l'essence de Néroli à partir de la Culture du Bigaradier ou Oranger Amer (arbre très décoratif qui s'adapte bien à l'arrière-pays du littoral méditerranéen comme à Bar sur Loup); Soutenir la Maison des Arts et des Traditions de la Violette; Soutenir le projet de Maison du Terroir;

2.4	MATIERE PREMIERE : TERRE	2.4.1	« Les métiers d'art (céramique, verrerie,) représentent un potentiel économique – pas uniquement touristique - à développer, en bénéficiant des innovations technologiques sophipolitaines » Cf. PADD p.195 Pôle d'excellence	- Pôle céramique de Vallauris : Madoura acquis par la CASA
2.5	MATIERE PREMIERE : MER	2.5.1	Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins	 Gérer de façon intégrée les Rejets d'Assainissement Côtiers (GIRAC), « La constitution d'un pôle technologique marin doit être favorisée au sein du réseau des activités régionales » (cf. PADD p .195) en lien avec la ferme aquacole de Cannes; L'énergie marine peut aussi être développée sur le territoire (des systèmes d'hydroliennes existent); Soutenir la pêche locale; Développer le sentier aquatique de l'Anse du Croûton à Antibes; Développer la pratique de la voile dériveur et favoriser l'accès libre à la mer;

• Note n°5 rubrique 2.1.2: A noter que la forêt méditerranéenne n'est pas une forêt nordique qui peut produire du bois. Avec une production de biomasse de 2 m³ / ha / an, elle est plutôt une forêt d'usages, de visite et de récoltes avec des Produits Forestiers Non Ligneux : champignons, animaux, miel, liège, plantes aromatiques et de parfumerie, favorisant les circuits courts, l'économie locale et la restauration. Elle est à considérer comme un espace public multifonctionnel : agroforesterie, cueillette, compensation de carbone, chauffage, activité de loisirs, gestion des risques. Cf Plan Bleu à la CASA → Attention à la surexploitation forestière (coupes à blanc, plantation d'essences inadaptées, ...) consistant juste à faire de l'argent.

► ENJEU 3 : L'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du territoire pour le bien être de la population

	Ambition / Objectifs		Orientations	Pistes d'action
		3.1.1	Renforcer les centralités sur l'ensemble du territoire en revitalisant les centres villes et en dynamisant les pôles secondaires et les centrebourgs (1 centralité par commune a minima) par des actions sur les commerces, le maillage du territoire en équipements publics (mise en réseau des équipements communaux, services itinérants)	 Cesser la construction d'hyper centres commerciaux « hors les murs » (Clausonnes, Fugueiret,) - privilégier les zones d'habitation → Établir un périmètre (autours de centres villes et des grandes polarités) en dehors duquel les surfaces commerciales sont limitées voir interdites ; Les extensions commerciale doivent garantir la survie des commerces de proximité en ville ; La problématique en ville est celle du stationnement, les hyper-marchés ont un parking gratuit face au magasin. En ville, le parking est restreint et payant. Il faut donc assurer une gratuité des parkings en ville pour les clients des commerces de villes ; Eviter l'isolement des grands équipements communaux qui favorise les déplacements en voiture ; Attention à la notion de centralité, tout concentrer en un espace n'est pas bénéfique pour toutes les activités. Pour l'emploi, les lieux de travail, il est préférable d'avoir un chapelet de petites polarités.
3.1	Améliorer l'espace public dans une logique d'amélioration de la qualité de vie et de proximité	3.1.2	Apaiser l'espace public ("marchabilité", mobilités douces, réduction du stationnement) et créer des espaces propices au développement du lien social sur l'espace public (jardins familiaux, parcs, infrastructures sportives en libre-accès, kiosques à musique) - des espaces publics à l'image de cet art de vivre azuréen (maritime, campagnard, forestier, montagnard, agricole)	 Prendre exemple sur des villes qui ont fait des coulées vertes comme Nice (exemple : la grande esplanade devant le port d'Antibes ne possède aucune verdure propice à la ballade détente et proche des lieux de lien social); Revenir 50 ans en arrière et recréer les centres villes d'hier (préciser les qualités à retrouver ou à adapter : petit, familier); Développer le concept d'espaces publics « azuréens » connectés, insonorisés, afin d'avoir plaisir à se retrouver dehors (plage, quai, lavoir, rue, allée, rivière, clairière, placette); Créer des micros aires sportives urbaines, des lieux de rencontre ouverts équipés en wifi; Mettre en place du fléchage adapté indiquant des itinéraires courts pour inciter à marcher; Avoir une continuité de l'espace public en permettant aux piétons la traversée, en journée, des grands ensembles immobiliers (récent ou non); Réhabilitation des sentiers, sentes, escaliers qui permettent un cheminement aisé, balisé et plus court; Créer du lien social avec des kiosques à jeux et à projets; Développer des « espaces publics agricoles de proximité » favorisant le bio; Avoir des stations de vélos en libre accès (VLS) pour se promener en ville; Utiliser les publications et préconisations du CEREMA pour aller dans la bonne direction;
		3.1.3	Favoriser la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement : développement d'offre culturelle, économique, commerciale, sociale	 Placer les pépinières d'entreprises ou co-working proches des centres villes et lieux de vie; Recréer des modules de vie comme des centres-bourgs ou espaces communs à l'échelle d'un quartier et du piéton (service, distraction, commerce).

		3.1.4	Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage	 Définir dans le SCOT une politique globale en matière d'espaces naturels et patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF, soutient au ZPPAUP et aux arrêtés de protection de biotopes,) pour concrétiser la compétence CASA « Protection et Valorisation d'ENIC »; Protéger les grands domaines (ex : Domaine de Beaumont, des aspres,) Aménager des aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000 (des lieux de sport nature); Créer des sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite; Créer une école des Métiers du Patrimoine (Bâti et Naturel) : Château Robert avec parc arboré remarquable à acquérir par la CASA (à 300 000 euros pour 8+1 ha) pouvant être gratuitement rénové par l'association Terre&Vie (cf. Enjeu 5.1.1.) Sensibiliser sur les impacts de fréquentation des milieux aquatiques; Développer des sites naturels communaux pédagogiques (Arboretum,); La station d'épuration construite à l'origine pour SA est à saturation, il faut donc envisager la construction d'une seconde station.
		3.1.5	Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie	 Créer une charte paysagère de la CASA (partager une réflexion commune sur la signalétique, la place de la publicité et les éléments qui nuisent au patrimoine urbain paysager, limiter l'impact visuel des réseaux et antennes); Etudier une charte graphique et un plan signalétique pour les secteurs sensibles comme les voies d'accès intercommunales. Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et des zones d'activités; Développer un guide de bonnes pratique pour la gestion des espaces verts municipaux (cf. Antibes) → sensibiliser les professionnels des espaces verts aux choix et gestes respectueux de l'environnement; Établir un relevé des arbres remarquables; Sensibiliser les habitants aux haies végétales « adaptées » (non allergènes, et économes en eau); Créer des jardins potagers biologiques pédagogiques; Sensibiliser sur la place des oiseaux en milieu bâti; Mettre en place des pigeonniers municipaux comme à Valbonne; Requalifier l'espace littoral (accessibilité, continuité, sécurisation);
3.2	«Faire vivre» le territoire	3.2.1	Favoriser l'implication des acteurs susceptibles d'animer le territoire (soutien aux initiatives associatives sportives et culturelles ; initier la création de communautés d'usagers ; développement de l'information sur les animations et initiatives locales à l'échelle communautaire)	 Cette orientation nécessite le soutien d'un service de l'agglo en charge d'organiser et de fédérer les initiatives associatives ou amicales. Encourager et soutenir les actions existantes → Les associations La Ruche et Le Damier animent le territoire de Vallauris (Echanges de services, Découvertes du territoire, Troc des plantes); Le site internet Mon p'tit voisinage tente de créer du lien; Une habitante des Hauts de Vallauris crée « Cité en action » pour développer la solidarité de proximité (transport solidaire, entraide); Soutenir les jardins familiaux solidaires dans le logement social; Etudier la faisabilité d'une monnaie locale (cf. Cagnes-Sur Mer).

		3.2.2	Créer une "vie étudiante" sur Sophia Antipolis en travaillant sur la question avec les acteurs (création d'un Conseil de la vie de Campus et des chercheurs) et en animant le réseau d'écoles, de résidences d'associations dans une logique de mutualisation et de développement des initiatives répondant aux besoins.	 Exploser le moule archaïque du logement étudiant sur la CASA pour faire émerger des lieux de vie (nuits et week-ends morbides) → l'espace St Philippe est proche de l'UNS / IUT et c'est un lieu de restauration ; Aller voir les BDE étudiants sur place pour générer cette émulsion Créer une synergie universitaire/Campus et faire apparaître un véritable sentiment d'appartenance ; Développer une implication des ingénieurs et techniciens de la technopole en tant que réparateurs citoyens auprès des Repair Café Sophia Antipolis (Valoriser les savoirs et l'esprit Fab-lab et communautaire des « geeks »).
3.3	Développer le e-service	3.3.1	Développer les services de la CASA sous forme numérique, interconnecter les sites publics et sensibiliser les citoyens aux e-services	 Créer une application « portail services CASA » (emploi offre-demande); Sensibiliser aux applications qui permettent de faire remonter des informations rapidement comme « SLAC »;
		3.3.2	Déployer le très haut débit sur le territoire pour l'ensemble des habitants	 Donner au TRES HAUT DEBIT UN STATUT DE BIEN DE 1 NÉCÉSSITÉ ET DEVENIR UN BIEN PUBLIC. C'est un prérequis essentiel pour le reste. Établir la carte communautaire des secteurs desservis.
3.4	Accroître la prise en compte des questions de santé- environnement	3.4.1	Renforcer la prise en compte dans les documents d'urbanisme réglementaire des objectifs de limitation de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores (prévention, traitement des "points noirs")	 Être drastique dans la préservation des espaces forestiers lors des projets d'aménagement; Rédiger au niveau de l'agglo un mémento à l'usage de la population reprenant les dispositions du RSD 06 ainsi que les prescriptions élaborées par chaque commune membre en matière de pollution atmosphérique, de salubrité et de lutte contre les bruits excessifs.
		3.4.2	Mettre en place un système d'alerte à la population en cas de risques pour la santé et informer sur les attitudes à adopter : mauvaise qualité de l'air, pics de chaleur	 Cf 5.4.0 Procédure d'information en cas de pics de pollution Devrait être une obligation des pouvoirs publics! Eviter la pollution (incinération et feux de jardin) avec l'accueil de l'entreprise Zeta Pellet;

► ENJEU 4 : Un développement inclusif pour l'ensemble du territoire et de la population

	Ambition / Objectifs		Orientations	Pistes d'action
	Faire du Moyen- Pays une destination touristique	4.1.1	Développer l'hébergement touristiqu e sur le Moyen et le Haut-Pays pour encourager le développement économique des activités de pleine nature ou d'agro- tourisme	 Donner à voir de la CASA un aspect détaché du « tout sur la Côte » en y associant entreprises locales et réseaux associatifs. Recenser les communes intéressées Utiliser en hors saison l'hébergement touristique pour des formations (transition énergétique); Recréer des gîtes ruraux → Recenser l'ensemble des hébergements collectifs et individuels existants. Faire de même pour les activités de loisirs. Créer de « nouvelles » activités adaptées au moyen et haut pays, les activités LTSN (Loisirs Touristiques et Sportives de Nature) / Rechercher auprès de plusieurs départements la nature d'activité de loisirs qui peuvent trouver leur place dans le paysage naturel champêtre sans porter atteinte à l'environnement. Avec les maires concernés et volontaires étudier un schéma de création de ces activités qui peuvent s'appuyer sur le tissu social, économique et associatif local; Inclure le Moyen-Pays au réseau Numérique; Développer le Low-Tech; Avoir un transport collectifs vers le Moyen-Pays (confortables, connectés).
4.1		4.1.2	Mutualiser les moyens et les efforts des offices de tourisme sur le Haut/Moyen-Pays	 Diversifier les propositions de séjour sur le territoire (allant du littoral au Haut-Pays et avec une offres d'activités saisonnières différentes et variées); Créer la charte du tourisme durable; Cesser la guerre des territoires en portant le poids des travaux sur l'offre local et plus sur des stéréotypes.
		4.1.3	Soutenir / développer les activités agro-touristiques	 Prendre exemple sur la logique italienne en nouant des liens avec les acteurs de l'« agriturismo ». Stopper la vente de toutes les parcelles agricoles; Dans une logique de solidarité territoriale, les restaurateurs pourraient faire la pub pour les auberges et exploitations agricoles dont ils utilisent les produits → Lien à fructifier entre la côte (tourisme massif) et l'arrière-pays plus traditionnel et producteurs de ressources locales. Redéfinir des chemins de randonnées avec des « points d'étapes » valorisant l'artisanat et l'agriculture. Maintenir l'agriculture : atout économique (richesses) social (lien) et environnemental (entretien, structurant). → créer les conditions favorables à cette agriculture de proximité, en amont (action foncière, formation, aide à l'installation) et en aval (organisation de circuits de distribution en direction des consommateurs locaux, valorisation des produits du terroir).

4.2	Poursuivre les efforts pour un équilibre de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire	4.2.1	Compléter l'offre commerciale du Moyen- Pays, en particulier concernant les commerces non-alimentaires	 Développer les points relais (livraison de colis). Les commerces de proximité non-alimentaire vont être de plus en plus confrontés au e-commerce! Mais qui nécessite toujours la livraison. Développer la solidarité de services ou la « ubberisation » (les voisins transporteurs solidaires sont euxmêmes préalablement livrés sur leur lieu d'activité en ville). Dépôt à la mairie où dans des boites aux lettres La Poste de type Cityssimo; Favoriser le regroupement de ces commerces non-alimentaires dans un bâti commun. Mettre en place d'un camion itinérant de service de formation/réparation d'ordinateurs.
		4.2.2	Soutenir le maintien des commerces de proximité au-delà de la seule logique économique (enjeu de revitalisation des centresbourgs) : audits commerciaux, soutien apporté via la plateforme France Initiative	 Développer les points relais (livraison de colis); Soutenir les monnaies locales (valorise le commerce de proximité); Faire en sorte d'aider à la pérennité d'une épicerie multi vente dans chaque commune de l'agglo dont la population permanente est au moins égale à un seuil restant à fixer.
		4.2.3	Impliquer et responsabiliser les grandes surfaces vis-à-vis des petits commerces et de l'approvisionnement local	 Les petits commerces sont bien souvent des filiales ou franchise du même nom que les centres commerciaux Le développement de petits commerces hors circuit grande distribution et à envisager; Parrainage de petits commerces de proximité; Compensation des préjudices; Voir les possibilités d'accroître le prélèvement qui abonde le FISAC.
4.3	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté	4.3.1	Partager les valeurs républicaines, lutter contre les discriminations	 Accompagnement solidaire de chaque personne par 2 autres avec une initiative du type SNC (Solidarité Nouvelle face au Chômage) Accompagnement de projets individuels avec l'association Finance&Pédagogie Accompagnement interactif avec l'outil ICM (Interaction, Communication, Médiation)
		4.3.2	Lutter contre la précarité énergétique : soutenir financièrement ou par des services spécifiques les populations défavorisées concernant les mobilités et la rénovation énergétique	- Orientation à étudier par les CCAS.
		4.3.3	Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille	 Dans le Moyen-Pays pour redonner vie à des Bourgs de villages avec stage de formation aux activités de la transition énergétique; Un nombre non négligeable de logements privés sont vacants, notamment à cause des expériences malheureuses subies par les petits bailleurs. Si l'Etat donnerait systématiquement sa garantie de paiement des loyers (pour les loyers encadrés) de nombreux bailleurs n'hésiteraient plus à remettre sur le marché de la location leur logement vacant.

				 Les personnes dites « en difficultés » doit aussi comprendre les jeunes actifs et nouveau employé car l'offre d'hébergements est un réel souci (pour se loger on s'éloigne du lieu de travail, donc on perd du temps dans le transport souvent polluant,).
		4.3.4	Fluidifier les parcours au sein du parc social, notamment en recherchant la relocation des personnes âgées au sein du parc social (appartement plus petit et moins cher)	- Colocation intergénérationnelle ?
4.4	Faire du territoire, un cadre favorable au développement de l'innovation sociale	4.4.1	Développer l'esprit de "coopération" en impliquant les associations locales dans l'éducation via les temps périscolaires	 Mener un projet pilote en choisissant une association et une école; Des structures de ce genre existent dans de nombreuses communes (cf. « Coup de pouce » à Biot); Développement de l'économie du partage sociale et solidaire (voiture électrique partagée à Gourdon); Développement des Low-Tech; Développer une Monnaie locale; Association « Cité en action » développe l'entraide et la solidarité; Chaque commune doit recenser les associations à vocation culturelle de son territoire et transmettre à leurs dirigeants les activités périscolaires en place et solliciter des propositions d'interventions complémentaires.
		4.4.2	Impliquer la population et les associations du territoire en organisant des appels à projets, des financements participatifs pour des projets de DD (projets EnR, projets agricoles)	 Créer un « Prix Envinet » ; Parrainage entre Ville et Village du Moyen-Pays ; Soutenir projets de Ressourcerie, Repair Café, Maison partagée ; Consacrer une rubrique suivie de cette orientation dans le magazine municipal et/ou la revue d'information communautaire.

► ENJEU 5 : La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA, face aux enjeux du DD

	Ambition / Objectifs		Orientations	Pistes d'action
5.1	Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires au quotidien Changer les comportements quotidiens	5.1.1	Sensibiliser la population aux éco-gestes, pratiques responsables (cf. dans les autres enjeux)	 Être plus directif et drastique; Projet de la CASA d'un Tri sélectif sur les Hauts de Vallauris; Accompagner les changements de comportement (sensibilisation et éducation aux nouvelles pratiques de transition): distribution de compost, développement du compostage individuel; promouvoir des pratiques d'économie d'eau; soutenir des projets de jardins familiaux solidaires dans le logement social; Projet TICELEC à Biot (maîtrise consommation), soutenir les chantiers d'insertion permanents sur l'environnement et le cadre de vie; Développer la culture environnementale de la population (éducation et sensibilisation); Prolonger l'action des ambassadeurs; Commencer par enseigner aux scolaires du primaire ce que recouvre l'écologie dont le DD est une composante.
		5.1.2	Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales	 Soutenir ou concourir à des labels/prix tels que le prix Energie Citoyenne, le label écoquartier,); Promouvoir l'éco-responsabilité; Mise en place d'un Espace Info Energie.
	Impliquer les acteurs du territoire	5.2.0	Améliorer la connaissance de l'agglomération	 Proposer un accès à l'information ouvert à tous ; Avoir un site internet et numéro unique pour Envinet ; Sensibiliser sur le cycle de l'eau et l'assainissement du territoire ; Publier et diffuser un annuaire des acteurs locaux de l'environnement dont ceux des filières Solaire et Bois ; Renforcer les liens entre les structures administratives et les capacités économiques et industrielles du territoire. Pour montrer l'exemple, la CASA devrait être la première à utiliser les capacités/technologies/services/ développer sur son territoire.
5.2		5.2.1	Développer les démarches de concertation et de co- construction autour des projets d'aménagement, des politiques publiques	- Intégrer les habitants et associations au comité de pilotage du Contrat de ville (comme indiqué), et à la Gestion Urbaine de Proximité pour améliorer la qualité des concertations et des gestion pour gagner en efficience d'après l'expertise d'usage et des besoins des usagers (Diagnostic partagé) et les points de vue des associations.
		5.2.2	Proposer des appels à projet à destination des associations pour les impliquer dans les objectifs DD de la CASA	 Co-élaboration d'objectifs et d'outils. Repair Café (recyclage), Monnaie locale, Accompagner les Fonds de Participation des Habitants; Cf L'association La Ruche à Vallauris; Créer des prix d'initiatives plus que des appels à projet car les acteurs de terrain définissent mieux par l'usage et le vécu expérientiel les projets à mener et récompenser le succès d'actions.

		5.2.3	Impliquer les entreprises par l'évènementiel (concours, prix, défis)	 DEEE Day (recyclage électronique), Green « IT » tude de la semaine verte (Amadeus 2011), DDthlon (rallye pédestre aux Semboules), Ecoffices (Challenge); Inciter et développer la collecte sélective de déchets ménagers et cartons des Z.A; Etendre les collectes ponctuelles de déchets professionnels spécifiques; Prendre en compte les Déchets d'Activités à Risques Infectieux (DASRI) de façon adaptée; Exonérer fiscalement la taxe professionnelle en lien avec l'environnement; Recenser les entreprises menant des actions en faveur du développement durable et inciter à la mutualisation d'expériences; Mettre en place un label « envinet » pour les professionnels engagés dans une démarche écoresponsable;
		5.2.4	Co-construire et mutualiser les services avec les communes	 Proposer aux acteurs territoriaux des logiques de formation au contact des experts locaux sur des outils et réseaux qui pourraient créer des usages nouveaux; Coordonner les actions de lutte contre les nuisibles (Charançons); Essaimer les initiatives et les bonnes pratiques comme celles de Mouans-Sartoux, Roquefort (Ecomobilité), Villeneuve-Loubet (Prix Energies citoyennes); Ramassage des ordures et encombrants (Plan départemental); Intégrer la loi NOTRe en terme de coopération entre les acteurs territoriaux; S'enrichir des liens et échanges entre les communes, entre la collectivité et les collectivités voisines, entre la collectivité et les partenaires privés ou les pôles universitaires et de recherche, ou dans un cadre international: Faire de la CASA un lieu d'échanges et de formation; Participer au réseau d'échanges PACA 21; Initier l'inter-SCOT avec le volet environnement.
5.3	Travailler l'inter- territorialité	5.3.1	Décloisonner, travailler avec les territoires voisins qui sont inscrits dans les mêmes dynamiques d'aménagement, de mobilités	 Cette orientation prend toute sa valeur dans le domaine de la mobilité. L'agence départementale de la mobilité est-elle efficace ? Logique des circuits de déplacements courts ainsi que des logiques de proximité (circuits courts); Développer une solidarité entre les territoires autour des enjeux dépassant le SCOT : Eco-Vallée (OIN), Contrats de Baie (La Napoule-Juan et Antibes-Cap d'Ail), Natura 2000, Bande du Littoral, Destinations de nos déchets verts et ménagers (Var), PAPI (Amont et Aval des inondations); S'appuyer sur les modalités de fonctionnement de la loi NOTRe;
5.4	Mettre la CASA en situation d'être exemplaire	5.4.1	EXEMPLARITE CASA: Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des services en limitant les impressions et la consommation de fournitures, en dématérialisant davantage les procédures internes ou encore en réduisant les déchets produits (compostage au restaurant d'entreprise, recyclage, réemploi)	 Systématiser la numérisation et encourager les télé-activités (y compris pour des réunions locales); Chiffrer les objectifs en quantité et en valeurs financières; Intégrer des critères de performance environnementale dans tous les équipements communautaires; Dématérialiser les procédures: bénéfice environnemental et économique; Promouvoir une collectivité exemplaire dans ses pratiques et ses actions (inciter à la transversalité des services; assurer la transparence et la concertation des études et projets; les élus et les services sur l'environnement et le développement durable; renforcer l'identité communautaire; intégrer des

				règles de bonne conduite environnementale au règlement intérieur ;
				- Créer un observatoire des données urbaines (agence d'urbanisme communautaire) ;
				- Labelliser « Agenda 21 local » le programme et les autres démarches de la CASA
			DVD CDV A DVDD CAGA A A A A	- Labellisel « Agerida 21 local » le programme et les adities de la CASA
			EXEMPLARITE CASA: Amplifier	
		F 4 3	les actions de sensibilisation	Fuerrante de MOCDE
		5.4.2	interne aux écogestes	- Exemple de l'OCDE ;
			(actualisation du guide existant, formation obligatoire)	
			EXEMPLARITE CASA :	
			rationaliser et améliorer le parc	
			de véhicules de la CASA	
		5.4.3	(véhicules électriques, vélos	 Développer la part de véhicules propres/ électriques dans les flottes communautaires.
			électriques, mutualiser davantage	
			la flotte de véhicules)	
			EXEMPLARITE CASA : Limiter	
			les déplacements des agents	
		5.4.4	(télétravail ; "virtualisation" des	
			réunions) et inciter à	- Développer un Plan de Déplacement Administration ;
			l'utilisation des modes	- Developper un Flan de Deplacement Administration ,
5.4			alternatifs (prise en charge	
			abonnements transports	
			collectifs à 100 %)	
		5.4.5	EXEMPLARITE CASA: Accentuer	
			le caractère responsable de la	- Small Business Act Local (vu au Colloque Inter-Entreprises) ;
			commande publique :	- Mettre en place des Marchés et achats écoresponsables ;
			amplification des clauses	- Mettre en œuvre des « Chantiers propres ».
			d'insertion sociale ; dispositifs de compensation carboné dans	
			certains marchés, prise en	- PRIVILEGIER LES ACHATS LOCAUX : Rédiger une proposition de loi réformant le code des marchés
			compte de labels de production	publics afin de faciliter les « achats locaux » dans la limite d'un seuil différencié et adapté au budget
			responsable, privilégier les achats	du donneur d'ordre en lieu et place d'un seuil financier forfaitaire appliqué de la même façon à tous
			"locaux"	

TABLE DES SIGLES:

ABF: Architecte des Bâtiments de France

BRF: Bois Raméal Fragmenté

CASA: Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CdD: Conseil de Développement

DASRI: Déchets d'Activités à Risques Infectieux

DD : Développement Durable

HPE: Haute Performance Environnementale

NCA: Nice Côte d'Azur

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PADD: Plan d'Aménagement et de Développement Durables

PDD : Programme de Développement Durable

PDIE: Plan de Déplacement Inter-Entreprise

PDU: Plan Déplacement Urbain

PLU: Plan Local de l'Urbanisme

PMR: Personne à Mobilité Réduite

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

REFIOM: Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

RSD: Règlement Sanitaire Départemental

SA: Sophia Antipolis

SAED: Sophia Antipolis Energie Développement

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SMIAGE: Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

STEP: STation ÉPuration

TCSP: Transport en Commun en Site Propre

UCA: Université Côte d'Azur

VAE: Vélo à Assistance Électrique

VLS: Vélo en Libre-Service

ZA: Zone d'Activité

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager